

Compte-rendu du BUREAU du Lundi 2 décembre 2024

Etaient présents :

Pierre GONZALVEZ, Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue,
Guy MOUREAU, Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue,
Patricia PHILIP, Maire de Fontaine de Vaucluse,
Michel TERRISSE, Maire d'Althen-des-Paluds,
Louis BISCARRAT, Maire de Jonquières,
Gilles RIPERT, Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon,
Gilles VEVE, Maire de Saint-Didier.

Etaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas,
Christian GROS, Maire de Monteux,
Roger ROSSIN, Maire de Cairanne.
Thierry THIBAUD, Maire de Savoillans,
Christian PEYRON, Maire de Mondragon,

Pierre GONZALVEZ, Président de l'AMV84, ouvre la séance, l'ordre du jour de la réunion étant :

1/ Programme de formations avec Mme BARADEL (Cf. Annexe 1)

L'AMV organise 3 journées de formation, spécialement conçues pour accompagner les maires dans la fin de leur mandat municipal. Ces formations seront animées par Madame Bénédicte BARADEL, coach consultante au Pôle public de Group'3C et présidente de Change'R Conseil.

Les dates suivantes ont été validées :

- 3 février 2025 : Bien terminer le mandat municipal
- 17 février 2025 : Gérer positivement des relations tendues
- 3 mars 2025 : Réussir son bilan de fin de mandat.

Ces sessions seront l'occasion de fournir aux élus des outils et des méthodes pour aborder sereinement les derniers mois de leur mandat.

Ces formations se dérouleront sur 1 journée (≈9h00-17h00) avec buffet déjeunatoire servi sur place et pris en charge par l'AMV. Le lieu et les horaires seront précisés ultérieurement.

Une demande d'information concernant la communication en période préélectorale a été sollicitée.

Toutefois, il est proposé d'attendre la tenue des trois formations programmées au cours du premier semestre avant d'envisager une nouvelle intervention.

En outre, dans les mois à venir, nous devrions recevoir davantage de littérature sur ce sujet.

2/ Renouveau des désignations au sein de la Commission Départementale du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Pour parfaite information, le CDCA est une instance départementale consultative, présidée par la Présidente du Conseil départemental. Elle a été créée par la loi ASV afin de permettre aux personnes âgées, handicapées et aux acteurs œuvrant auprès d'eux de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le dernier arrêté de composition du CDCA est arrivé à son terme. Aussi, et comme annoncé lors de la réunion plénière du CDCA de juin dernier par Monsieur Ferrières, directeur de la Direction de l'Autonomie au Département de Vaucluse, il va être procédé au renouvellement des membres de cette instance.

Les désignations pour l'association des Maires de Vaucluse **au sein de la formation spécialisée sur les questions relatives aux personnes âgées** sont les suivantes :

Titulaires :

- Joël BOUFFIES - Maire de Villedieu
- André ROUSSET - Maire de Lauris

Suppléants :

- Michel TERRISSE - Maire d'Althen des Paluds
- Amélie JEAN – Maire de Puget sur Durance

Représentants au sein de la formation spécialisée sur les questions relatives aux personnes handicapées :

Titulaires :

- Pascal RAGOT - Maire de Bonnieux
- Guy MOUREAU - Maire d'Entraigues sur la

Suppléant :

- Joël BOUFFIES - Maire de Villedieu
- Frédéric MASSIP – Maire de Maubec

Désignations validées par le Bureau -> mail transmis au service du Département

3/ Renouvellement des désignations au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

L'arrêté de composition de la CDAC désignant les représentants permanents arrivera à échéance à compter du 14 décembre 2024. Nous avons abordé ce point lors de notre dernier Conseil d'Administration.

Les désignations proposées sont donc les suivantes :

Pour les communes :

- Michel TERRISSE, Maire d'Althen des Paluds
- Nicolas PAGET, Maire de Courthézon
- Frédéric ROUET, Maire de Villes- Sur Auzon

Pour les intercommunalités :

- Gilles RIPERT, Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon
- Stéphane MICHEL, Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat
- Anthony ZILIO, Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Ventoux.

Désignations validées par le Bureau -> mail transmis à la DDT

Calendrier prévisionnel :

- ✓ **3 février 2025** : Formation « Bien terminer le mandat municipal » (Lieu à déterminer)
- ✓ **17 février 2025** : Formation « Gérer positivement des relations tendues » (Lieu à déterminer)
- ✓ **3 mars 2025** : Formation « Réussir son bilan de fin de mandat » (Lieu à déterminer)
- ✓ **13 mars 2025** Journée des Femmes Maires ; lieu à définir

- ✓ **Mardi 25 mars 2025** Rv avec Monsieur le Préfet (17H00 avec les membres du Bureau – 18H00 avec l'ensemble des maires).

A NOTER dans vos AGENDAS - Dates BUREAU et CA – Année 2025 – A 10H30

- ✓ **13 janvier BUREAU** à l'AMV
- ✓ **10 mars CA** à VALREAS : *Gilles RIPERT étant absent le 10 mars 2024, il a été convenu de procéder à une modification avec la commune de Valréas initialement prévue le 7 juillet. Les deux communes ont donné leur accord par mail.*
- ✓ **5 mai BUREAU** à l'AMV
- ✓ **7 juillet CA** à CASENEUVE
- ✓ **8 septembre BUREAU** à l'AMV
- ✓ **13 octobre CA arrêt des comptes** à LAURIS
- ✓ **8 décembre BUREAU** à l'AMV.

Questions diverses

• LA GRANDE BASTIDE à CHEVAL BLANC :

Depuis 5 ans, la commune de Cheval-Blanc lutte pour défendre ses intérêts face à la fin d'exploitation du plan d'eau de la Grande Bastide. Malgré des preuves apportées par un géomètre expert et un huissier de justice, l'État reste sourd à ses arguments.

Lors d'une visite sur place, le Préfet, la Présidente du Conseil Départemental et le Sénateur ont constaté la situation, mais seul le Préfet a jugé les lieux conformes à l'arrêté préfectoral.

Le maire, M. MOUNIER, sollicite l'AMV pour visionner un film réalisé sur le sujet et propose qu'une délégation de maires vienne sur place pour évaluer la situation et envisager un soutien à la commune.

Monsieur le Président, Pierre GONZALVEZ doit contacter Monsieur Christian MOUNIER, Maire de Cheval-Blanc, afin qu'il lui précise dans quelles conditions l'AMV peut lui apporter son soutien. Il reviendra vers le Bureau après cette rencontre pour faire un point.

• Courrier du Maire de Caderousse (Cf. Annexe 2)

Le maire de Caderousse, Christophe Reynier-Duval, écrit à l'Association des Maires de Vaucluse pour signaler des problèmes concernant le dispositif FR-ALERT, utilisé lors d'alertes inondation le 17 octobre 2024. Bien que de nombreuses personnes aient reçu les notifications d'alerte, certains habitants situés en zone de danger n'ont pas été informés. Ce système, basé sur la détection via les réseaux téléphoniques, semble présenter des failles. Le maire sollicite l'intervention de l'AMV84 pour inciter les opérateurs téléphoniques à améliorer le dispositif, essentiel pour la sécurité des populations.

Il a été demandé d'accuser réception du courrier de Monsieur le Maire en précisant que la question relève des services de la Préfecture. Nous lui indiquerons également que ses inquiétudes seront relayées auprès de Monsieur le Préfet.

- **Renouvellement du matériel informatique : Ordinateurs et téléphones -> Validé par les membres du Bureau**
- **Prime-> Validée par les membres du Bureau**

• Courrier de France Victimes (Cf. Annexe 3) :

Le 10 novembre 2021, la fédération France Victimes et l'AMF ont signé une convention cadre.

L'AMF et France Victimes, ont souhaité unir leurs forces sur le sujet central de la prise en charge des personnes victimes de violences, que ces victimes soient des administrés ou des élus victimes, dont on sait que le nombre a été multiplié par trois en 2020.

Dans chaque département, **France Victimes devait procéder à la désignation d'un référent « élus »** qui serait dédié plus spécifiquement aux problématiques touchant les élu(e)s et qui sera le point de contact pour chaque association départementale du réseau AMF. Elle devait également mener des actions de sensibilisation locales et ciblées à destination des collectivités locales.

Jusqu'à ce jour nous n'avions pas été contactés par cette association.

Avant de diffuser ces informations à l'ensemble des maires, il serait peut-être judicieux de connaître le référent « élus » au niveau de notre département ;

Il a été demandé de faire le point avec l'AMAV pour vérifier si un représentant dédié aux élus vauclusiens a bien été désigné au sein de leur instance départementale. Un courrier en ce sens leur sera adressé.

- **Affaire Provence : conclusion finale intervention volontaire (Cf. Annexe 4)**

L'avocate, Marie-Gabrielle Plasseraud, nous a transmis les conclusions n° 2 dans le dossier en objet, en réplique aux dernières conclusions de l'INAO et du Syndicat des Vins Côtes de Provence. Dans l'intervalle, l'Office du Tourisme Luberon Monts de Vaucluse a également signifié des conclusions en réplique la semaine dernière.

Comme vous le verrez dans nos conclusions en pièce jointe, et comme vu avec Frédéric Chaudière et Marie Flassayer, nous reprenons à l'instar de l'Office du Tourisme l'argument de l'apport du nouveau Règlement 2024/1143 sur la notion d'évocation, ainsi que d'autres nouveaux arguments et pièces.

Par ailleurs, le calendrier de procédure de ce dossier a évolué dans la mesure où la date de l'audience de plaidoiries a été avancée pour des raisons internes à la Cour au lundi 13 janvier à 9h (la date de clôture restant inchangée au 28 novembre).

- **Assemblée générale de l'AMV et Salon des Maires 2024 :**

Retour positif de l'ensemble des élus et des entreprises.

Pierre GONZALVEZ confirme que le bilan 2024 est très positif.

Se pose maintenant la question du lieu qui devient étroit. Nous avons une liste d'attente de 50 entreprises.

- **Relance concernant le problème des épiceries de nuit à Entraigues-sur-la-Sorgue**

Le Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue nous a à nouveau sollicités concernant le problème des épiceries de nuit. Il déplore le manque d'accompagnement de la part des services de l'État, ainsi que l'absence de réponse à son courrier datant de mars dernier. Il a été décidé de relancer Monsieur le Préfet sur ce sujet en demandant une collaboration conjointe entre le Préfet et le Maire afin de limiter l'évolution de ces commerces.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Pierre GONZALVEZ
Président de l'AMV 84